



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 6 avril 2020 à 19 heures, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Construction d'une maison unifamiliale à 63 mètres de la ligne avant au lieu de l'alignement établi sur ladite rue et dont la façade a un angle de 90 degrés par rapport à la ligne avant du terrain au lieu de 15 degrés. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

Identification du site concerné : 3041, rue Daturas
Lot 6 351 782 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Dans l'éventualité que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal soit à huis clos, il sera possible de vous exprimer par écrit à l'adresse courriel municipalite@mont-carmel.org avant la séance du 6 avril 2020.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 20 mars 2020.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier